



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Aron PFAMMATTER, Andreas ZENKLUSEN et Dominic EGGEL, CVPO et Diego CLAUSEN, CSPO

Objet Transfert du Ministère public de Viège à Brigue: quand se concrétisera-t-il?

Date 04/09/2020

Numéro 2020.09.243

Actualité de l'événement

La modification de la loi a été décidée lors de la session du Grand Conseil de décembre 2019 et pourtant, aucune mise en vigueur de la loi par le Conseil d'Etat n'a suivi. La situation en termes de sécurité s'avère critique.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le canton refuse de mettre en vigueur une modification législative décidée par le Grand Conseil.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

La situation qui prévaut au plan sécuritaire est inquiétante et la révision de la loi par le Parlement a été décidée en décembre 2019 déjà, raisons pour lesquelles un traitement urgent s'avère nécessaire.

Lors de la session du Grand Conseil de décembre 2019, le Parlement a décidé de modifier l'art. 23 al. 2 de la loi sur l'organisation de la Justice et de transférer de Viège à Brigue le siège régional du Ministère public du Haut-Valais. Jusqu'ici toutefois, la loi n'est pas entrée en vigueur.

En septembre 2020, l'office régional du Ministère public pour le Haut-Valais se trouve toujours à Viège, et aucun transfert de siège ne se profile à ce stade. La planification est manifestement en cours, mais les choses n'avancent guère. Les bureaux des collaborateurs en charge du travail au noir occupent toujours les locaux concernés à Brigue, et les transformations en vue d'accueillir le Ministère public n'ont jamais débuté.

Le fait que la sécurité des collaborateurs travaillant actuellement au siège de Viège ne soit pas garantie est inquiétant. Pour les personnes concernées, il est particulièrement difficile à comprendre pourquoi le transfert à Brigue ne s'effectue pas plus rapidement, alors que cela pourrait parfaitement être le cas. Les collaborateurs ne se sentent pas pris au sérieux et s'inquiètent pour leur santé.

Conclusion

Dans ce contexte, nous adressons au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- Pourquoi les travaux d'aménagement à Brigue n'ont-ils pas encore commencé?
- Pourquoi le transfert du siège n'a-t-il pas été effectué?

- Pourquoi la modification de la loi n'est-elle pas entrée en vigueur?